

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/04/2019

Dossier complet le :

05/04/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0120

1. Intitulé du projet

Création d'un parking souterrain sur deux niveaux au sein de la ZAC Nice Méridia

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EIFFAGE IMMOBILIER SUD EST

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Luc BOUVET - Directeur Régional

RCS / SIRET

3 1 4 9 3 9 0 3 4 0 0 0 4 3

Forme juridique

SAS au capital 45 000 euros

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. b) volume annuel prélevé < 10 millions de m3	Rabattement de nappe : prélèvement d'un volume d'eau global inférieur à 10 millions de m3. Des essais de pompage ont été réalisés dans le cadre de l'étude hydrogéologique pour déterminer les volumes exacts prélevés.
41.a) Aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Création d'un parking de 708 places ouvert au public.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la création d'un parking souterrain au sein du macrolot Joïa de la ZAC Nice Méridia.

Le parking, appelé poche Est, sera aménagé sur deux niveaux. Il comprendra 708 places de stationnement et sera relié aux îlots M1 à M4 du macrolot.

Remarque : ce projet de parking a fait l'objet d'un cas par cas, qui a été déposé en septembre 2018. Après examen, l'Autorité Environnementale n'avait pas soumis le projet à étude d'impact (arrêté n°AE-F09318P0303 du 29/10/2018). Depuis cette décision le projet de parking a évolué (cf. plans en annexe 7) : passage de 779 à 708 places de stationnement.

Suite à la réception d'un courrier de la DDTM en date du 19/03/2019 (courrier de demande de pièces manquantes du dossier de demande de permis de construire du 04/03/2019), il nous est demandé d'obtenir un nouvel avis de l'Autorité Environnementale concernant notre nouveau projet ayant des caractéristiques géométriques identiques, mais avec 708 places de stationnement au lieu de 779.

4.2 Objectifs du projet

Une note présentant les engagements environnementaux de la ZAC Nice Méridia et le respect de ces engagements par le projet Joia est présenté en Annexe 8.

Le parking est réalisé pour les besoins en stationnement privé des résidents du macro-lot de la ZAC Nice Méridia et comprendra également des places mutualisées ouvertes au public. 300 places seront attribuées aux logements en accession libre. Il favorisera l'intermodalité et sera conçu de manière à intégrer l'évolution des modes de mobilité : lien fonctionnel avec le tramway Avenue Simone Veil, stationnements vélo, incluant des places équipées et pré-équipées pour véhicules électriques.

Le choix de l'Etablissement Public d'Aménagement de mutualiser les stationnements des différents programmes poursuit plusieurs objectifs : permettre une réduction du dimensionnement global grâce au foisonnement entre les différents besoins, créer une offre de stationnement ouverte au public pour limiter le stationnement de surface, rationaliser les coûts de construction, et fournir des services innovants associés au parking en accompagnant l'évolution des modes de mobilité

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : janvier 2020

Date prévisionnelle de mise en service : décembre 2022

Un rabattement de nappe sera effectué pour permettre la construction des deux niveaux souterrains. Une paroi moulée périphérique avec un radier en fond sera mise en place pour assurer l'étanchéité et éviter les infiltrations d'eau de la nappe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking comprendra 708 places de stationnement pour voitures. Des stationnements pour deux roues 316 sont également prévus.

Les noyaux du parking seront pour grande partie privés pour les accès respectifs aux bâtiments, contrôlés, et pour partie publics pour l'accès à l'espace public et à la moyenne surface alimentaire (lot M1).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet de parking souterrain est soumis :

- à permis de construire
- à la réglementation Loi sur l'eau : une étude hydrogéologique (cf. annexe 12) a été réalisée et a permis de déterminer que le dossier serait soumis 0 déclaration. Les rubriques éventuelles sont : 1.1.1.0 concernant les sondages, forage et essais de pompage, 1.2.1.0 concernant les prélèvements permanents ou temporaires, 2.2.1.0 concernant le rejet dans les eaux douces superficielles susceptible de modifier le régime des eaux et la 2.2.3.0 concernant le rejet dans les eaux de surface et le flux total de pollution brute.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de places	708
Surface d'emprise	13 900 m2
Nombre de niveaux	2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet sera réalisé entre l'avenue Simone Veil et le boulevard du Mercantour sur la commune de Nice

Coordonnées géographiques¹

Long. 07 ° 12 ' 06 " 85 E Lat. 43 ° 40 ' 54 " 18 N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le programme global de la ZAC Nice Meridia sur un périmètre de 24 ha, prévoit la réalisation d'environ 347.000 m² de surface de plancher comprenant des logements, des bureaux, des laboratoires de recherche et développement (R&D), de l'hôtellerie, des commerces et services de proximité, des activités et des équipements. La procédure de ZAC s'est déroulée de 2012 à 2015, avec notamment, l'arrêté préfectoral d'approbation du programme des équipements publics en date du 18 mars 2015.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 "Les Vallons de Lingostière" a environ 3.7 km au Nord du projet ZNIEFF de type 2 "Le Var" a environ 700 m à l'Ouest du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Nice est concernée par la loi littoral. Le site du projet n'est pas en espace remarquable du littoral. Le secteur du projet est référencé par la DTA comme zone d'urbanisation nouvelle et de restructuration
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Nice est couverte par un plan de prévention du bruit dans l'environnement. Le site du projet n'est pas impacté par les nuisances sonores générées par l'aéroport.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Nice est soumise au risque inondation par le Var. Elle est couverte par le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) de la basse vallée du Var qui a été approuvé le 18 avril 2011. La site concerné par le projet n'est pas couvert par le PPRi.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude a été réalisée par SOL-2E en 2018 sur le périmètre de l'emprise du parking (extrait en annexe 10). Le volume de terre non inerte a été estimé a 3300 m3 (sur les 75 000 m3 de déblais). Les prescriptions de cette étude seront mises en oeuvre et les 3300 m3 seront gérés conformément à la réglementation en vigueur.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des périmètres de protection mais à environ 300 mètres du périmètre de protection rapprochée du captage "Les Sagnes" (Cf. Annexe 11).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Basse vallée du Var" (FR9312025). Elle se situe à environ 700 m à l'Ouest des limites du projet (Cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du parking nécessitera le rabattement de la nappe du Var. Une étude hydrogéologique (avec modélisation) a été réalisée (cf. annexe 12). Elle permet également d'évaluer l'impact sur la nappe. Une paroi moulée périphérique avec un radier en fond sera mise en place pour assurer l'étanchéité et éviter les infiltrations d'eau de la nappe. Ces éléments seront synthétisés dans le dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (dans le dossier loi sur l'eau).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude hydrogéologique (avec modélisation) a été réalisée et est présentée en annexe 12.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du parking nécessitera l'excavation de 75 000 m3 de terres. La majeure partie de ces matériaux sera réutilisée lors des travaux de voirie sur la ZAC Méridia. L'étude réalisée par SOL-2E en 2018 ayant déterminé que 3300 m3 de matériaux sont non inertes et devront être évacués dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux de construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat relevé sur le site du projet n'a de statut particulier. Une espèce végétale protégée en région PACA, l'Alpiste aquatique (<i>Phalaris aquatica</i> L.), a été observée sur l'aire d'étude de la ZAC Nice Méridia. Cependant, les différentes stations sont localisées le long de l'avenue Robini ainsi que d'un chemin perpendiculaire à cette dernière. Aucun individu ne se situe donc au sein du présent projet (Cf. Annexe 12). Les espèces faunistiques protégées relevées sont très communes et ne constituent qu'un faible enjeu de conservation. Le site d'étude représente un faible intérêt pour la faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le projet de la ZAC Nice Méridia, initialement, les espaces naturels et agricoles représentaient 24 % de la surface totale du projet. A terme, les espaces naturels et agricoles représenteront 20% de la surface totale du projet. Cette diminution d'espace naturel peut donc être considérée comme faible. De plus, 25 % de la surface des parcelles devra être des espaces verts dont 10% en pleine terre. Le site Nice Méridia se situe en dehors des espaces agricoles à protéger établis par la DTA.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par le risque d'inondation par remontée de nappe. La commune de Nice est soumise au risque inondation par le Var. Elle est couverte par le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) de la basse vallée du Var qui a été approuvé le 18 avril 2011. La site concerné par le projet n'est pas couvert par le PPRi. Un PPRS est en cours sur la ville de Nice. La conception du parking prend en compte ce projet de PPRS (ainsi que l'Eurocode8).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux va nécessiter de l'apport et du retrait de matériaux et donc la circulation d'engins. Ce trafic sera cependant temporaire. Une étude de circulation a été réalisée pour évaluer le trafic généré en phase d'exploitation et dimensionner correctement les entrées/sorties (extrait en annexe 16). Une étude de mobilité avait été réalisée et présentée de manière synthétique dans l'étude d'impact de la ZAC. Cette étude reste d'actualité (Cf. Annexe 14).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier sera générateur de bruit par l'activité des engins. Les travaux seront réalisés en journée et en semaine pour limiter les nuisances sonores. L'impact acoustique avait été étudié dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC Nice Méridia où une étude acoustique a été réalisée(Cf. Annex14)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations seront générées pendant la phase chantier lors de certaines opérations ponctuelles et de durée limitée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de chantier sera génératrice d'émission de gaz à effet de serre et de polluants. Les travaux généreront également des poussières. Les matériaux seront stockés à l'abri des vent et le contenu des camions sera bâché.</p> <p>L'impact sur la qualité de l'air avait été étudié dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC Nice Méridia où une étude air et santé niveau II (avec modélisation) a été réalisée et reste d'actualité.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les volumes d'eau prélevés lors du rabattement de la nappe du Var seront réinjectés dans le réseau d'eau pluviale aboutissant au milieu naturel (le Var). Ce sujet est détaillé dans l'étude hydrogéologique (cf. annexe 12) et le sera dans le dossier loi sur l'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier va engendrer l'excavation de terre et la production de déchets de construction. Les déchets seront principalement inertes, mais des déchets non dangereux et de faibles quantités de déchets dangereux seront générées. Ces déchets seront gérés conformément à la réglementation en vigueur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le secteur de Méridia étant en travaux depuis 2015-2016, l'impact paysager sera limité. Il s'agit d'un projet souterrain qui n'aura pas d'impact sur le paysage en phase aménagée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du parking entraîne un changement d'usage des sols actuellement en terrains agricoles. Cependant, des mesures de compensation ont été prévues pour les constructions agricoles touchées par le projet et encore en exploitation. L'agriculteur concerné a été indemnisé pour déménagement et réinstallation de son activité (à Saint-Jeannet).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La création du parking s'intègre dans le projet de construction de la ZAC Nice Méridia. Ce dernier va générer des impacts qui ont été étudiés dans le cadre d'une étude d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La totalité des mesures prises dans aux différentes phases sont présentées en Annexe 8.

En synthèse sur la phase chantier :

- Des mesures seront prises en phase chantier pour éviter tout risque de pollution des sols et des eaux (ravitallement sur aire étanche, stockage des produits dangereux sur rétention, mise à disposition de kit anti-pollution, etc.). Une paroi moulée périphériques avec un radier en fond sera mise en place pour assurer l'étanchéité et éviter les infiltrations d'eau de la nappe.
- Les déchets seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. Dans l'éventualité où des déchets pollués seraient trouvés lors des travaux de terrassement, ces déchets seront évacués vers les filières de traitement adaptées et agréées.
- Les mesures de sécurité appropriées seront mises en place.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire de soumettre le présent projet à étude d'impact pour les raisons suivantes :

- l'impact sur la nappe du Var est étudié en détail par l'étude hydrogéologique présentée en annexe 12. De plus, le projet sera soumis à la loi sur l'eau notamment sur le sujet de l'hydrogéologie ;
- habitats, flore et faune du site ne représentent pas ou peu d'enjeu de conservation ;
- à l'échelle de la ZAC, la consommation d'espaces agricoles et naturels est faible et des mesures sont prises concernant le changement d'usage des sols ;
- le projet de création de la ZAC Nice Méridia dans son ensemble a fait l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Évolution du projet entre septembre 2018 et février 2019
Annexe 8 : Engagements environnementaux de la ZAC Nice Méridia et respect de ces engagements par le projet Joia
Annexe 9 : Avis de l'autorité environnementale sur les dossiers de création et de réalisation de la ZAC Nice Méridia - Mémoire en réponse à ces avis
Annexe 10 : Extrait du diagnostic de la qualité environnementale des sols
Annexe 11 : Localisation du périmètre de protection du captage "Les Sagnes"
Annexe 12 : Étude hydrogéologique
Annexe 13: Localisation Alpiste aquatique
Annexe 14 : Extrait de l'étude d'impact de la ZAC Nice Méridia sur les sujets des déplacement, de la qualité de l'air et de l'acoustique
Annexe 15 : Notice environnementale du permis de construire du parking
Annexe 16 : Extrait de l'étude circulation du projet de parking

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NICE

le,

20/03/2019

Signature

PIEIFFAGE IMMOBILIER AZUR
Les Visseaux de Sophia - Bâtiment A
300 Rue du Vallon
06560 VAL-BONNE
Tél : 04 92 38 13 20 - Fax : 04 92 38 95 59